



**INITIATIVE COMMUNAUTAIRE INTERREG III-B
PROGRAMME OPERATIONNEL:
SUD-OUEST EUROPEEN
2000-2006**

.....
FORMULAIRE DE CANDIDATURE
.....

**INTITULE DU PROJET: Urbain – Rural : Générer des Engagements
Nouveaux entre les Territoires de l'Europe**

SIGLE¹: U.R.G.E.N.T.E.
(máx. 10 caracteres)

PRIORITE du PO: 1. Structuration Polycentrique de l'Espace

**MESURE du PO: 1.2. Dynamiser les zones rurales et développer les
complementarités territoriales pour l'aménagement durable du SUDOE**

Cadre réservé au Secrétariat Commun

Date d'enregistrement :

N° d'enregistrement :

Code du projet :

Dossier: Complet

Incomplet

Si incomplet, information manquante :

¹ Abreviatura ou sigla escolhida pelo proponente.

**LANGUE PRINCIPALE DE PRESENTATION :**EN: ES: FR: PT: **AUTRES LANGUES DE PRESENTATION DU PROJET :**EN: ES: FR: PT: **1. PARTICIPANTS AU PROJET****1.1. CHEF DE FILE DU PROJET****Organisme coordonateur du projet
SEMADOUR**

Nature juridique de l'organisme	Société d'Economie Mixte Locale
Secteur d'activité (code NAP)	751 C
Adresse complète	Z.I du Marmajou 65700 – Maubourguet - France
Téléphone et fax	Téléphone: +33 (0)5 62 96 44 88 Fax: +33 (0)5 62 96 94 17
Références bancaires (joindre un RIB)	Banque: Caisse d'Epargne
	Agence (adresse): 31 rue de l'Hôtel de Ville
	Ville et Code postal : 65 700 Maubourguet
	N° de compte: 08105351221
Numéro d'identification fiscale	395 334 337 (94 B 169)
Personne contact	Nom et prénom : Olivier Baccialone
	Fonction : Responsable du projet
	Téléphone et fax: +33 (0)5 62 96 94 96 / +33 (0)5 62 96 94 17
	Adresse : Z.I du Marmajou 65700 Maubourguet - France
	E-mail: semadour@wanadoo.fr



1.2 AUTRES PARTICIPANTS AU PROJET

1.2.1 PARTENAIRE 2

Organisme partenaire	INDE - Intercooperação e Desenvolvimento
Nature juridique de l'organisme	Cooperativa de responsabilidade limitada, CRL
Secteur d'activité (code NAP)	74842 – Prestação de Serviços
Adresse complète	Av. Frei Miguel Contreiras, 54 – 3º, 1700-213 Lisboa -Portugal
Téléphone et fax	Téléphone: +351 21 843 58 70 Fax: +351 21 843 58 71
Numéro d'identification fiscale	502 091 096
Personne contact	Nom et prénom : Luis Alvarez
	Fonction : Chef de Projet
	Adresse: Av. Frei Miguel Contreiras, 54-3º 1700-213- Lisboa Portugal
	Téléphone et fax: +351 21 843 58 70 / +351 21 843 58 71
	E-mail: lalvarez@inde.pt



1.2 AUTRES PARTENAIRES DU PROJET

1.2.2 PARTENAIRE 3

Organisme partenaire	ADEMA – Asociación Para el Desarrollo del Maestrazgo
Nature juridique de l'organisme	Association à but non lucratif
Secteur d'activité (code NAP)	
Adresse complète	Pueyo 33, Molinos, Teruel, Espagne
Téléphone et fax	Tel :34 978 84 97 09 Fax : 34 978 84 97 14
Numéro d'identification fiscale	G - 44121853
Personne contact	Nom et prénom : Angel Hernandez Sese
	Fonction : Chef de Projet
	Téléphone et fax: +34 978 84 97 11 / +34 978 84 97 14
	Adresse : Pueyo 33, Molinos, Teruel, Espagne
	E-mail: cetema@maestrazgo.org



1.3 AUTRES PARTENAIRES DU PROJET

1.2.3 PARTENAIRE 4

Organisme partenaire	Villages Accueillants
Nature juridique de l'organisme	Association à but non lucratif
Secteur d'activité (code NAP)	853 K (Insertion par l'activité Economique)
Adresse complète	62, avenue Foch – 65 310 Laloubère, FRANCE
Téléphone et fax	Tel : +33 (0)5 62 45 20 52 Fax : +33 (0)5 62 45 24 19
Numéro d'identification fiscale	399 593 045 000 12
Personne contact	Nom et prénom : Thierry Back
	Fonction : Responsable du Projet
	Téléphone et fax: +33 (0)5 62 45 20 52 / +33 (0)5 62 45 24 19
	Adresse : 62, avenue Foch – 65 310 Laloubère, FRANCE
	E-mail: villacc@hotmail.com



1.4 AUTRES PARTENAIRES DU PROJET

1.2.4 PARTENAIRE 5

Organisme partenaire	S.O.L.E.I.L.
Nature juridique de l'organisme	Association à but non lucratif
Secteur d'activité (code NAP)	913 E
Adresse complète	64, avenue du Régiment de Bigore – 65 000 Tarbes, FRANCE
Téléphone et fax	Tel : +33 (0)5 62 93 90 69 Fax : +33 (0)5 62 93 23 14
Numéro d'identification fiscale	Non assujettie à la TVA
Personne contact	Nom et prénom : Hélène Knoll
	Fonction : Responsable du Projet
	Téléphone et fax: +33 (0)5 62 96 35 12 / +33 (0)5 62 96 00 09
	Adresse : 1 rue des Pyrénées – 65 700 Lascazères, FRANCE
E-mail: knollhe@aol.com	



1.3. AUTRES PARTENAIRES ASSOCIES (Voir point 3.5 du guide du chef de file)	
1.3.1. PARTICIPANT ASSOCIE 1	
Organisme participant	Université de EVORA
Nature juridique de l'organisme	Organisme public/ Université
Secteur d'activité (code NAP)	Enseignement supérieur/universitaire
Adresse complète	Universidade de Évora- Departamento de Sociologia Largo dos colegiais,2- 700° Évora, Portugal
Téléphone et fax	286 740 805
Numéro d'identification fiscale	501 201 920
Personne contact	Nom et Prénom : Marcos Olímpio dos Santos
	Fonction : Professeur auxiliaire
	Adresse : Universidade de Évora- Departamento de Sociologia Largo dos colegiais,2- 700° Évora, Portugal
	Téléphone et fax: 286 740 805
	E-mail : Mosantos@uevora.pt

**Reproduire ce cadre autant de fois que le nombre de partenaires associés*



1.3. AUTRES PARTENAIRES ASSOCIES (Voir point 3.5 du guide du chef de file)

1.3.2. PARTICIPANT ASSOCIE 2

Organisme participant	Instituto de Estudios Turolenses
Nature juridique de l'organisme	Entidad autónoma de la Diputación Provincial de Teruel
Secteur d'activité (code NAP)	
Adresse complète	Amantes 15, 2 ^o planta 44001 Teruel
Téléphone et fax	978 61 78 60 978 61 78 61
Numéro d'identification fiscale	G - 44010965
Personne contact	Nom et Prénom : Francisco Javier Saenz Guallar
	Fonction : Secretario General
	Téléphone et fax : 978 61 78 60 978 61 78 61
	Adresse : Amantes 15, 2^o planta 44001 Teruel
	E-mail : ieturolenses@terra.es



2. CARACTERISTIQUES DU PROJET

2.1. ANTECEDENTS:

2.1.1. DESCRIPTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION

Le projet URGENTE est né d'une coopération de plusieurs années entre des partenaires portugais (INDE, Proregioes, CM Palmela, etc.), français (SEMADOUR) et espagnol (Centre de développement du Maestrazgo ; Red Aragonesa de Desarrollo Rural) dans le domaine du développement local, notamment dans les zones rurales disposant d'un patrimoine naturel et culturel important mais à peine valorisé, voire abandonné, et de ressources humaines limitées, ainsi que dans des zones urbaines confrontées à des problèmes d'exclusion sociale.

Partant du constat que l'existence de ressources patrimoniales naturelles et culturelles est un atout essentiel pour le développement du sud-ouest européen, ces divers partenaires ont développé au cours des dix dernières années diverses formes de mobilisation locale et de valorisation, notamment dans le cadre de plusieurs programmes européens (LEADER, Ecos Ouverture, etc.) et nationaux (Politique des pays et CTE en France,...) ou régionaux (Parc Culturel du Maestrazgo, Artisanat, Agro-alimentaire...)². Ils ont pu au cours de ces années échanger leurs acquis et leurs savoir faire, notamment dans le domaine de la récupération des savoir faire et autres patrimoines en voie de disparition, dans les formes d'engagements collectifs au niveau local autour d'objectifs partagés de gestion et valorisation du patrimoine local, dans la mise en réseau pour atteindre les masses critiques nécessaires pour viabiliser les activités économiques qui en découlent et dans la promotion et la mise en marché, notamment auprès des consommateurs urbains et circuits de distribution. Ces mêmes partenaires ont par ailleurs développé divers projets dans le domaine du développement social (lutte contre l'exclusion et insertion sociale, implications des écoles dans le développement local, etc.), que ce soit en milieu rural ou urbain.

Or aujourd'hui, après dix ans d'expérimentation et de mise en réseau, ces divers partenaires arrivent tous aux mêmes conclusions :

- D'un côté la rareté des ressources humaines en milieu rural est un obstacle majeur à la valorisation du patrimoine naturel et culturel du sud-ouest européen. Cette rareté s'exprime tant sur le plan qualitatif (nombre de personnes et d'acteurs) que quantitatif (nécessité d'une plus grande diversité de savoir faire et de services). Il est donc indispensable, pour aller plus loin dans la valorisation économique de ce patrimoine, de faire appel à d'autres ressources humaines et institutionnelles, notamment celles se trouvant dans les villes.
- D'un autre côté les zones urbaines sont confrontées à d'autres types de problèmes qui peuvent être résolus par une meilleure liaison avec les zones rurales : exclusion sociale, dégradation des espaces de vie, perte de lien social avec l'environnement naturel et culturel, etc.

Partant donc du constat que des complémentarités sont à trouver entre les zones urbaines et rurales du SUDOE permettant de dépasser les obstacles rencontrés dans les démarches de développement local dans les deux milieux, ces partenaires décident de joindre leurs efforts pour **expérimenter de nouvelles pistes de développement basées sur de nouvelles formes d'engagement entre acteurs urbains et ruraux.**

Cette orientation va à l'encontre de deux constats plus généraux :

1. aujourd'hui près de 80% de la population européenne vit dans les villes alors qu'il y a tout juste deux générations c'était l'inverse (80% de la population vivait en milieu rural). Cette concentration rapide a eu pour effet de rompre les liens existants entre une grande partie de la population et le patrimoine naturel et culturel rural. Aujourd'hui, même si dans certains pays où l'exode rural a été récent les liens des populations urbaines avec le monde rural existent encore, il ne s'agit que de liens identitaires et sans engagement précis et qui sont en voie de disparition. Il est donc aujourd'hui urgent de reconstruire des liens et formes d'engagement nouveaux entre acteurs urbains et ruraux autour de la valorisation du patrimoine culturel et naturel, en s'appuyant sur les nouvelles opportunités existantes, notamment celles ouvertes par les NTI.

La situation périphérique (voir ultrapériphérique) du SUDOE est la raison essentielle de son retard de développement, si on compare sa situation à celle du centre de l'Europe où se produisent la majorité des échanges et des liens. Or aujourd'hui la question de la périphérie ne se pose plus tellement en termes d'infrastructures (de transport et de communication) compte tenu des progrès considérables qui ont été réalisés au cours des 15 dernières années, mais d'insertion des zones périphériques dans l'économie européenne et mondiale, ce qui passe par de nouveaux liens, échanges et formes d'engagements avec le reste de l'Europe et le monde.

² Voir les références des différents projets en annexe



¹ Voir les références des différents projets en annexe

2.1.2. ETUDES ET TRAVAUX PREALABLES LIES AU PROJET ET FINANCES PAR INTERREG II-C

Néant

2.1.3 AUTRES ACTIONS ANTERIEURES

Au Portugal (Péninsule du Stubal)	En France (Val d'Adour)	En Espagne (Maestrazgo)
<p>Dans le cadre de LEADER II</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation de la Cellule d'animation Nationale LEADER II de Mars de 1999 à Décembre 2001; <p>- Appui à la valorisation du monde rural, notamment à travers la commercialisation de produits locaux et artisanaux de qualité à Lisbonne, avec PROREGIÕES (Medida B2)</p> <p>Dans le cadre d'autres programmes d'initiative communautaire :</p> <p>A . Volet économique:</p> <p>Etude sur les relations prix/qualité de deux produits locaux de qualité sur le marché national, et plus particulièrement en milieu urbain : huile de Trásos- montes et fromage da Serra (Programme Fair- DGXII – 1998/99).</p> <p>B. Volet social</p> <p>Etude portant sur la pluriactivité en milieu rural, sur le territoire de Vidigueira – Alentejo (DGXXII – Programa Leonardo da Vinci, 1997/98)</p> <p>C. Volet environnemental</p> <p>Conception et édition d'un manuel pour les agents de développement local</p> <p>Dans le cadre de programmes nationaux (QCA)</p> <p>A. Volet environnemental</p> <p>Mise en place de différentes initiatives intégrées entre zones rurales et zones urbaines (Bucelas/Loures à 20 Kms de Lisbonne), favorisant la création et le renforcement de liens entre ville et campagne, notamment à travers des actions de sensibilisation à l'environnement en direction de professeurs de 2^o et 3^o cycle ;activités pédagogiques favorisant les liens entre sport et nature; promotion du tissu associatif et du tourisme de proximité (subprogram INTEGRAR med.1 – 1999/00).</p>	<p>Dans le cadre de LEADER II (1997/2001):</p> <p>A. Volet Social :</p> <p>- Mise en place de chantiers d'insertion et de formations qualifiantes en faveur de demandeurs d'emplois ciblant la restauration et la gestion intégrée des berges de rivières et le petit patrimoine. Ces opérations de formation ont bénéficié du volet de coopération transnationale LEADER II par le biais d'une formation commune menée au Luxembourg, partenaire du Val d'Adour.</p> <p>B. Volet Environnemental :</p> <p>- Mise en place et animation d'un réseau inter-associatif (environ 30 associations réunies sur le territoire) : organisation de manifestations pédagogiques à destination de la population locale et des écoles à travers tout le territoire portant sur la valorisation du patrimoine architectural, faunistique et floristique du Val d'Adour</p> <p>- Réalisation dans le cadre du volet de coopération transnationale LEADER II, d'une malle pédagogique « La Malle Pédag'Eau ». Diffusion de cette malle auprès d'associations du territoire chargées de la faire circuler dans les écoles.</p> <p>Dans le cadre de programmes nationaux 1997/2001</p> <p>A - Volet Social :</p> <p>Nombreux chantiers de réhabilitation du patrimoine rural mobilisant des demandeurs d'emploi et ayant bénéficié de formations spécifiques. Ces chantiers de réhabilitation ont ciblé le petit patrimoine local mais ont aussi permis la création de logements locatifs permanents et touristiques.</p> <p>B - Volet économique :</p> <p>Mise en place de dispositif d'accompagnement de producteurs locaux dans une démarche collective. Objectif : mieux structurer leur communication et leur commercialisation. Apport méthodologique afin de créer des réseaux de diffusion de proximité pour leurs produits(commercialisation en circuit court).</p>	<p>Dans le cadre de LEADER I et LEADER II</p> <ul style="list-style-type: none"> -Promotion rurale du Maestrazgo -Développement entrepreneurial -Appui à la valorisation du monde rural -Appui à la création d'associations d'entreprises et agroalimentaires -Création du Parc Culturel du Maestrazgo <p>Initiative PYME (développement des entreprises)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles technologies : gestion du secteur touristique du Maestrazgo - Image collective du Maestrazgo : représentation extérieure par l'image des entreprises et la promotion du Maestrazgo - Services : création d'un service global d'information aux entreprises <p>ADAPT PYMENERGY</p> <p>Sensibilisation des entreprises aux technologies d'économie d'énergie et aux énergies renouvelables</p> <p>Removing Barriers</p> <p>Campagne d'information et de sensibilisation sur les ressources naturelles et les gisements d'emplois offerts par le secteur de l'environnement</p> <p>PRINCE</p> <p>Espace Europe : expositions et rencontres sur la construction européenne</p> <p>Création d'outils éducatifs sur l'union européenne</p>

2.1.4. RELATION AVEC D'AUTRES PROJETS ET ACTIONS EN COURS

Au Portugal (Péninsule du Setubal)	En France (Val d'Adour)	En Espagne (Maestrazgo)
<p>Volet économique / social</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuite de l'appui à PROREGIÕES, notamment en ce qui concerne la promotion et valorisation du monde rural, en tant que lieu d'échanges et de rencontres entre le monde rural et le monde urbain (vente et commercialisation de produits, d'artisanat, d'expositions et d'initiatives culturelles) - transfert de connaissances et d'initiatives, d'échanges d'expériences, surtout liées à la formation professionnelle et à l'insertion sociale ciblant des personnes en situation d'exclusion en milieu urbain et : chômeurs de longue durée, jeunes et femmes ayant des difficultés d'intégration sur le marché du travail - expérimentation de méthodologies de développement local, à partir d'enseignements LEADER (rural) et du travail développé dans la zone périphérique de Lisbonne (urbain) - appui technique aux projets de développement intégré en milieu rural (Alentejo) et urbain (périphérie de Lisbonne) <p>Volet environnemental/social études/travaux de recherche/réflexion sur la médiation sociale pour l'insertion et l'emploi, engageant des partenaires nationaux (grandes villes et zones rurales) et transnationaux (Portugal, Espagne et France)</p>	<p>Dans le cadre du programme ECOS-Ouverture (2000/2002)</p> <p>Volet Environnemental : Partenariat avec des municipalités luxembourgeoises (Redange et Beckerich), roumaine (Alba Iulia) et bulgare (Sliven). Dans ce cadre, est en cours de réalisation un CD-Rom interactif reprenant les grands principes du Grand Jeu de l'Eau (développé dans le cadre de LEADER II), poursuite des opérations d'éveil et de loisirs en lien avec les écoles et les centres de loisirs, adaptation de la Malle Pédag'Eau aux contextes roumain et bulgare (en cours de réalisation)</p> <p>Dans le cadre de programmes nationaux (2001/2002)</p> <p>Volet Economique/Social Accompagnement technique auprès de producteurs locaux et d'associations (soutien à des études préalables) en vue de relancer et de mieux structurer des productions traditionnelles de qualité, productions pouvant générer une réelle valeur ajoutée économique sur le territoire (céréales pour chaume, esturgeons, haricot tarbais....)</p>	<p>Dans le cadre du Parc Culturel (Volet Environnemental) Valorisation du patrimoine architectural de la Comarca du Maestrazgo Signalisation et réseau de sentiers de randonnées Tables et panneaux d'interprétation du patrimoine naturel et culturel Promotion du Parc Culturel du Maestrazgo et du Parc Culturel de Molinos Création du centre d'interprétation du patrimoine architectural du Maestrazgo Organisation de journées et de cours sur la culture, le développement local Réhabilitation du patrimoine immobilier Restauration du patrimoine mobilier</p> <p>Dans le cadre du Carrefour d'Aragon</p> <p>Edition de bulletins d'information bimestriels depuis 2001 (4 950 ex en distribution gratuite) Depuis 1998, édition d'un bulletin électronique distribué à plus de 500 agents de développement rural Service gratuit de documentation sur la politique et les programmes européens, recherche de partenaires européens Organisation d'expositions et de manifestations sur la construction européenne</p>



2.2. OBJECTIFS:

2.2.1. OBJECTIFS DU PROJET

Objectif général : expérimenter de nouvelles formes d'engagement entre acteurs ruraux et urbains et en démontrer la plus-value pour le développement durable du SUDOE.

Objectifs spécifiques :

- Créer des espaces de rencontre entre acteurs urbains et ruraux, à la recherche de nouveaux liens et de nouvelles formes d'engagements sur les dimensions sociales, économiques et environnementales du patrimoine ;.
- Développer des projets pilotes basés sur de nouvelles formes d'engagement des acteurs urbains au côté des acteurs ruraux dans les domaines de l'insertion et de l'installation (Volet Social), de la gestion de l'espace et du patrimoine (Volet Environnemental) et de la commercialisation éthique (Volet Economique)
- Tirer les enseignements, mettre en réseau les initiatives existantes dans ce sens et capitaliser et diffuser les méthodes entre partenaires et à l'échelle du SUDOE

2.2.2. CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE LA PRIORITE ET DE LA MESURE CORRESPONDANTES DU PIC

- A.- AVEC LA PRIORITE N° 1.

En s'attachant à la création de nouveaux liens d'engagement entre acteurs ruraux et urbains et leur mise en réseau, le projet cherche à toucher le fond de la question de la dichotomie entre centre et périphérie:

- D'une part il contribue à l'émergence de **centres de nouvelles compétences dans le SUDOE** qui s'appuie sur des complémentarités territoriales et des synergies villes-campagnes
- D'autre part il amorce une recherche-action qui pourra déboucher sur de **nouveaux liens avec les autres régions d'Europe** dans une approche focalisée sur l'engagement mutuel.

Aujourd'hui après plus de 15 ans d'investissement dans les infrastructures, la question de la dichotomie centre-périphérie se pose en effet beaucoup plus en termes de liens immatériels et réciproques pour mieux connecter les zones rurales d'une part et le SUDOE d'autre part aux grands centres d'échanges commerciaux et non commerciaux en Europe et dans le monde.

- B.- AVEC LA MESURE N° 1.2

Le projet s'accorde parfaitement avec l'objectif spécifique de la mesure 1.2 visant à **développer des formes novatrices de coopération entre villes et campagne**. En outre, en focalisant ces nouvelles formes autour de l'engagement mutuel entre acteurs ruraux et urbains sur les 3 thèmes retenus, le projet vise à dépasser les obstacles spécifiques à chacun de ces milieux et à **corriger les déséquilibres territoriaux entre zones urbaines et rurales**, notamment en termes de ressources humaines et démographie. Il permet ainsi d'**identifier et promouvoir de nouvelles pratiques territoriales associant rural et urbain dans une logique de complémentarité et de solidarité**.

La **promotion des produits locaux de qualité, vue de plus sous l'angle de l'éthique** constitue également une des contributions fortes du projet. Finalement, la mise en réseau prévue dans le projet contribuera à **activer des réseaux entre villes** petites (Val d'Adour), moyennes (Saragoza, Aragon) et grande (Lisbonne) dans le SUDOE.



2.3. CONTENU TECHNIQUE DU PROJET

2.3.1. SYNTHÈSE DU CONTENU (1 page maximum. Les explications plus techniques doivent être reportées en annexe)

Pour atteindre ses objectifs le projet est organisé autour de quatre composantes :

- 1- **Trois centres d'information, innovation et développement** (un par pays basé sur des dynamiques urbain/rural très différentes) serviront de lieux de rencontres entre acteurs du monde rural et urbain, de lieux découvertes, de débats et de réflexions pour la construction de projets communs. Ces centres comprendront notamment une partie exposition et divulgation, voire vente de produits, et une partie espace de réflexion/formation/négociation avec des activités spécifiques prévues à cet effet. Une description détaillée de chacun des 3 centres est présentée en annexe.
- 2- **Plusieurs projets pilotes basés sur un engagement mutuel entre acteurs ruraux et urbains** seront mis en place en lien direct avec les centres. Ils auront une valeur à la fois expérimentale et démonstrative. Les projets pilotes travailleront en réseau et viendront illustrer trois volets que les partenaires souhaitent voir être mis en avant :
 - **L'insertion sociale et l'installation (Volet social)** en milieu rural notamment par des engagements entre acteurs travaillant sur ce thème en milieu urbain et rural en faveur de personnes exclues dans les villes désireuses de reconstruire leur vie en milieu rural.
 - La **commercialisation éthique (Volet Economique)**, notamment par la création de liens et formes d'engagements entre consommateurs et agriculteurs (ou autres types de producteurs, distributeurs, etc.) ;
 - La **gestion des espaces et du patrimoine culturel et naturel (Volet environnemental)**, notamment en impliquant les écoles en milieu urbain au côté d'acteurs chargés de la gestion du patrimoine en milieu rural et en créant des liens entre organisations associatives urbaines et rurales autour d'objectifs de revalorisation des traditions et du patrimoine culturel ;Les projets pilotes mobiliseront également des chercheurs, universités et organisations professionnelles qui se trouvent généralement dans les villes à se mobiliser sur la valorisation des zones rurales en lien avec les acteurs de ces zones.

On trouvera en annexe des fiches descriptives de chacun des projets pilotes proposés dans chacun des trois centres.
- 3- Un travail de prospection pour le repérage et **la mise en réseau des expériences déjà existantes** dans ce domaine. Il s'agira notamment dans cette troisième composante :
 - de systématiser de manière pertinente l'information sur les expériences existantes (fiches et bases de données) ;
 - d'organiser une réflexion visant la mise en évidence et la formalisation des éléments méthodologiques et enseignements communs ;
 - de diffuser les résultats, autant en termes d'expériences concrètes que d'enseignements méthodologiques.

La mise en place d'un site WEB du projet constituera le support essentiel de cette composante. Par ailleurs quelques publications compléteront ce site WEB.



2.3.2. CHAMP GEOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION DU PROJET

Afin d'élargir le champ d'expérimentation et pouvoir tirer des enseignements utiles et transférables au niveau du SUDOE et ailleurs, le projet (avec ses 3 centres et leurs projets pilotes respectifs) sera mis en œuvre dans 3 régions géographiques se caractérisant par des contextes différents en termes de liens entre zones urbaines et rurales, à savoir :

- une grande capitale avec une zone péri-urbaine située à proximité mais ayant conservé son caractère fondamentalement rural : c'est le cas de Lisbonne et la péninsule de Setubal au Portugal
- une zone géographique à cheval sur deux régions et trois départements en France et composée de petites villes (Tarbes et Pau) séparées par des zones rurales bien développées : le Val d'Adour, représentant un territoire de 3000 km² et 250 000 habitants.
- une région caractérisée par un fort contraste entre une grande capitale régionale qui a connu une croissance démographique rapide au cours des dernières décennies au détriment des zones rurales environnantes qui sont aujourd'hui quasiment vides. Il s'agit de l'Aragon avec sa capitale Saragoza (aujourd'hui 600 000 habitants) alors que les zones rurales de cette région ont moins de 10 habitants au km². On s'attachera plus particulièrement aux liens entre cette ville et une zone rurale qui a été un fer de lance en matière de valorisation du patrimoine local : le Maestrazgo.

Ainsi le projet expérimentera de nouvelles formes d'engagement entre acteurs ruraux et urbains dans trois types de contexte qui couvrent pratiquement toutes les situations que l'on rencontre dans le SUDOE : situations de zones péri-urbaines auprès des grandes villes, situation d'intégration géographique entre zones urbaines et rurales et situation de zones rurales profondes, isolées et en phase de déclin, mais ayant conservé un lien avec les villes du fait du caractère récent de l'exode rural.

Ainsi, bien que le projet focalisera son intervention à titre expérimental sur ces trois zones, ses résultats seront immédiatement disponibles pour l'ensemble du SUDOE et le transfert sera facilité par la mise en réseau des expériences déjà existantes dans ce domaine.

2.3.3. ASPECTS INNOVANTS DU PROJET

L'innovation principale du projet réside dans la création de liens d'engagement entre acteurs urbains et ruraux qui ne se connaissent pas au départ, ouvrant tout un ensemble de perspectives d'innovation, notamment en ce qui concerne :

- la création de liens d'engagement entre producteurs et consommateurs sur des objectifs éthiques discutés et partagés
- l'implication des écoles dans la gestion et le suivi d'espaces de vie en milieu rural et urbains ;
- le transfert de méthodes de gestion des espaces de vie entre les zones rurales et urbaines

2.3.4. MISE EN OEUVRE DU PROJET ET ACTIVITES DE COOPERATION

2.3.4.1. CONVENTIONS ET ACCORDS CONCLUS (OU EN COURS) ENTRE LES PARTENAIRES

Les cinq partenaires principaux du projet (SEMADOUR, INDE, ADEMA, Villages Accueillants, S.O.L.E.I.L) ont signé les lettres d'engagement jointes au dossier de candidature. Néanmoins, afin de formaliser au mieux les modalités de la coopération ainsi que les responsabilités de chacun dans le projet, une convention cadre de coopération est en cours de rédaction.

2.3.4.2. DESCRIPTION DU MODE DE FONCTIONNEMENT DU PARTENARIAT (Modalités de coordination entre les partenaires et le fonctionnement opérationnel)

1. Fonctionnement opérationnel			
Fréquence	Modalités	Fonctions	
1 fois par trimestre	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: center;">Comité de Pilotage Local - PT</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: center;">Comité de Pilotage Local - FR</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: center;">Comité de Pilotage Local - ES</div> </div>	Animation et suivi des actions menées au plan local; coordination des partenaires locaux, information et communication. <u>Composition</u> : élus, techniciens, partenaires locaux et experts	
1 fois par an			Liaisons entre comités locaux, établissements des bilans et des orientations du programme, validation des rapports de suivi technique et financier et d'évaluation, organisation des échanges. <u>Composition</u> : élus, techniciens, partenaires locaux des 3 pays, membres du Comité Scientifique
1 fois par an			Observatoire scientifique afin de modéliser les méthodologies et les outils expérimentés dans le cadre du projet afin de mieux les diffuser. <u>Composition</u> : universitaires des 3 pays (Buenaventura Santo pour le Portugal, Guy Diméo pour la France, Francisco Burillo)
	Comité de Pilotage Transnational		
	Comité Scientifique Transnational		
2. Coordination			
Nature	Modalités	Fonctions	
Animation	Secrétariat Transnational	Animation et organisation des échanges, suivi et coordination sur le plan technique des actions transnationales. Organisation et compte-rendu des Comités de Pilotage Transnationaux.	
Gestion	Unité de Gestion Administrative et financière	Suivi comptable et financier de l'ensemble du programme, coordination en lien avec les services administratifs des partenaires. Participe à l'élaboration des rapports d'exécution. Gestion des versements aux partenaires. Suivi de la mise en oeuvre des conventions de partenariat.	



2.3.4.3. DESCRIPTION DES FONCTIONS REMPLIES PAR CHACUN DES PARTENAIRES

Partenaire chef de file (SEMADOUR - FR) :

1. **Fonction de coordination** : coordination générale du programme, garant devant l'autorité de gestion et l'autorité de paiement du bon déroulement du projet. Coordination du partenariat transnational : garant de la mise en œuvre des échanges prévus en lien avec le **Secrétariat Transnational** placé sous l'égide du partenaire chef de file. Le partenaire chef de file sera garant de l'organisation régulière des **Comités de Pilotage Transnationaux** qui sur le plan technique restent du ressort du Secrétariat Transnational. De plus, au plan local le partenaire chef de file assurera la coordination des actions menées par ses partenaires associés à travers la mise en place d'un **Comité de Pilotage Local**.
2. **Fonction d'animation** : animation du partenariat transnational en lien avec le **Secrétariat Transnational**. Garantir des liens permanents avec les deux autres partenaires. Animation locale : mise en œuvre des actions locales en lien étroit avec les partenaires associés au partenaire chef de file
3. **Fonction de gestion** : gestion globale du programme à travers la mise en place de l'**Unité de Gestion Administrative et Financière**. Suivi des réalisations sur le plan financier, contrôle des justificatifs de réalisation et des contre-parties publiques en vue du paiement aux partenaires principaux du programme. Suivi et lien réguliers avec les autorités de suivi (Région Cantabrique) et de paiement en Espagne (Ministère des Finances Espagnol). Pour cela, le partenaire chef de file mobilisera un équivalent temps plein pour le suivi administratif et un équivalent quart temps pour le suivi comptable.
4. **Fonction d'évaluation** : elle sera menée par un évaluateur externe. Si son déroulement reste sous l'autorité du partenaire chef de file, son cahier des charges sera élaboré par les trois partenaires de façon concertée tout comme le sera le choix définitif de l'évaluateur. Une évaluation à mi parcours sera réalisée pour établir un premier bilan et proposer des réorientations si nécessaire. Une évaluation ex-post en fin de programme permettra de faire des propositions en vue de la pérennisation des actions engagées. Le dispositif d'évaluation sera complété par les travaux du **Comité Scientifique Transnational**.

Partenaire principal n° 2 (INDE - PT) et n° 3 (ADEMA - ES) :

1. **Fonction de coordination** : elle est essentiellement assurée au plan local auprès de leurs partenaires associés respectifs. Pour cela, chaque territoire met en place un **Comité de Pilotage Local**. Celui-ci rend compte régulièrement de l'avancée de ses travaux en vue d'alimenter le **Comité de Pilotage Transnational** auquel il participe ainsi que le **Comité Scientifique Transnational**. Les partenaires principaux n°2 et n°3 participent financièrement aux frais liés au **Secrétariat Transnational**.
2. **Fonction d'animation** : elle est permanente au plan local en vue du bon déroulement du programme. Les partenaires principaux n°2 et n°3 mobilisent ainsi les moyens nécessaires à cet effet. Le dispositif d'animation permettra d'alimenter les **Comités de Pilotage Locaux**. Par ailleurs, ces moyens d'animation seront mobilisés lors des échanges transnationaux.
3. **Fonction de gestion** : chacun des deux partenaires principaux mobilisera les moyens techniques et humains nécessaires afin de fournir les divers éléments sollicités par l'**Unité de Gestion Administrative et Financière**.
4. **Fonction d'évaluation** : chacun des partenaires principaux participe à l'élaboration du cahier des charges des évaluations prévues ainsi qu'au choix de l'évaluateur. Il met à disposition de l'évaluateur tout document susceptible d'être traité. Chacun des partenaires principaux participe financièrement au coût de l'évaluation. De même, il met à disposition les éléments nécessaires aux travaux du **Comité Scientifique Transnational** et auxquels il participe.

Partenaire principal n°4 (Villages Accueillants - FR) et n°5 (S.O.L.E.I.L. -FR) :

1. **Fonction de coordination** : les partenaires n°4 (Villages Accueillants) et n°5 (S.O.L.E.I.L.) n'ont pas de rôle dans la coordination du projet URGENTE. (La coordination en Val d'Adour est assurée par la SEMADOUR).
2. **Fonction d'animation** : les partenaires ont un rôle d'animation en ce qui concerne leurs projets pilotes respectifs. Le partenaire n°4 (Villages Accueillants) anime le projet FR 2 « création d'une exploitation d'insertion » et le partenaire n°5 (S.O.L.E.I.L.) anime le projet FR 1 « Vacances buissonnières entre ville et campagne ». Ces deux partenaires participent au **Comité de Pilotage Local** et au **Comité de Pilotage Transnational**.
3. **Fonction de gestion** : en conformité avec les obligations du programme SUDOE, et en relation avec le partenaire principal n°1 (SEMADOUR), chacun des partenaires n°4 et n°5 assurera une gestion administrative et financière relative à son propre projet.
4. **Fonction d'évaluation** : chacun des partenaires principaux participe à l'élaboration du cahier des charges des évaluations prévues ainsi qu'au choix de l'évaluateur. Il met à disposition de l'évaluateur tout document susceptible d'être traité. Chacun des partenaires principaux met à disposition les éléments nécessaires aux travaux du **Comité Scientifique Transnational** et auxquels il participe.



2.3.4.4. MOYENS HUMAINS PREVUS PAR LE CHEF DE FILE DU PROJET POUR LES TACHES DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE (Personne à temps complet et/ou à temps partiel)

Le partenaire chef de file mobilisera les moyens humains et techniques nécessaires à la bonne gestion et au suivi financier et administratif du programme tel que défini au point 2 3 4 3, à savoir :

- un équivalent temps plein d'une personne de niveau 2 sur les aspects de gestion et suivi administratif
- un mi temps pour la gestion financière (personne de niveau 3). Cette personne garantira en lien avec les autres partenaires du projet le renseignement, la certification de l'état des dépenses (par type de dépenses) et les demandes de paiement

Une normalisation des fiches de suivi financier et administratif avec indicateurs d'impacts, de résultats, de réalisation sera élaborée conjointement entre les partenaires du projet.



2.3.5 CALENDRIER DU PROJET

2.3.5.1. DATE DE COMMENCEMENT 1^{er} Janvier 2002

2.3.5.2 DATE D'ACHEVEMENT : Décembre 2006

2.3.5.3 DUREE TOTALE (EN MOIS) : 60 Mois

2.3.5.4 DESCRIPTION DES ETAPES ET ACTIVITES DU PROJET

Le projet est organisé en 4 phases / étapes qui peuvent se superposer dans le temps :

(un détail des actions par partenaire est joint en annexes)

Phase 1 : formalisation :

Formalisation des activités et définition plus détaillée des tâches et responsabilités des partenaires; signature des conventions locales et transnationales, élaboration d'une charte de partenariat et de bonnes pratiques, divulgation initiale du projet (19 mois, juin 2002 à décembre 2003)

Phase 2 : installation :

Installation de 3 centres et du site web et contractualisation avec les projets pilotes (24 mois , janvier 2003 à décembre 2004)

Phase 3 : développement :

Mise en place et développement des activités des Centres, des projets pilotes, animation de réseaux , communication et dissémination (48 mois : janvier 2003 à décembre 2006)

Phase 4 : conclusion et pérennisation :

Systématisation et diffusion des résultats du projet (rapports finaux, séminaire final) et introduction progressive des initiatives pour assurer la pérennisation du projet (18 mois , Juin 2005 à Décembre de 2006)



3. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

3.1 DIMENSION TRANSNATIONALE

En dehors de la nature pluri-nationale des partenaires impliqués dans le projet : espagnols, français et portugais, on peut distinguer dans les actions que le projet prétend développer deux niveaux différents de transnationalité : un niveau de coopération entre les partenaires eux-mêmes et un niveau de répercussion du projet sur l'ensemble de l'espace Sud Ouest Européen.

Le premier niveau de transnationalité s'exprime tout d'abord dans le projet au travers de l'appui et du transfert méthodologique continu que se délivrent les partenaires pour la réalisation, le suivi et l'évaluation des différentes actions prévues dans le projet. En effet, il est prévu que les partenaires développent des actions voisines, voir quasi-similaires dans leurs objectifs et leur mise en œuvre : proximité qui s'exprime dans le projet par la constitution de trois volets communs. L'expérience de l'un servira donc les ambitions de l'autre ou des autres, et vice-versa, selon les actions. Par ailleurs, chaque partenaire, par son regard extérieur et sa perception du projet dans sa globalité permettra d'enrichir, de compléter et rectifier les démarches imaginées ou engagées par les autres partenaires sur leurs propres territoires.

Ensuite, considérant encore le caractère transnational du projet apporté par la coopération entre les différents partenaires, il peut être souligné un aspect de promotion et de renforcement mutuels des actions menées par chacun. Par exemple, concernant la vente de produits locaux et le respect d'une charte de commercialisation éthique, il est envisagé de faire bénéficier les produits des partenaires des mêmes espaces de vente que ses propres produits.

Sur un deuxième plan ou niveau, il peut être affirmé que le projet tire son caractère de transnationalité de l'impact qu'il souhaite avoir sur l'ensemble de l'espace Sud Ouest Européen. En effet, il prétend organiser la mise en réseau de projets pilotes développés non seulement par les partenaires eux-mêmes, mais également par d'autres structures ou organismes localisés dans le Sud Ouest Européen, ayant mis ou souhaitant mettre en œuvre des actions similaires sur leur territoire.

Enfin, également à l'échelle du Sud Ouest Européen et indistinctement des frontières nationales, le projet souhaite contribuer à l'évolution des politiques d'appui aux territoires ruraux de la part des institutions et administrations locales, régionales, nationales et européennes. L'organisation du séminaire de clôture prévu dans le projet représente la principale contribution du projet qui renforce le caractère transfrontalier du projet dans ce sens et l'élargit à l'espace SUDOE

3.2 CONTRIBUTION DU PROJET A L'APPLICATION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE (SDEC)

L'espace SUDOE se caractérise par une polarisation vers les centres urbains les plus importants. Cette polarisation est forte, voire "extrême", contrairement à d'autres espaces régionaux européens (tel que l'espace Méditerranéen ou Atlantique) ou des espaces de continuités sont importants; ici les villes centres (Toulouse, Saragoza, Madrid, Lisboa etc.) concentrent la totalité des fonctions urbaines.

Face à cette polarisation, les territoires ruraux peu denses sont en situation de "rupture" à la fois démographique, économique mais aussi culturelle.

Le développement local mis en œuvre dans les espaces ruraux a été marqué depuis 2 décennies par des dynamiques qui favorisaient le développement "endogène", renforçant ainsi l'opposition entre ces deux "mondes" rural et urbain.

Le projet U.R.G.E.N.T est une expérimentation pour dépasser cet antagonisme et tenter d'inventer de nouveaux liens de complémentarités entres ces espaces.

C'est bien d'un "modèle" de développement dont il s'agit. Cette expérimentation qui s'appuie sur des structures solides permettra d'analyser in situ les bonnes pratiques dans ce domaine.

La diffusion de cette expérience sera un appui important pour les praticiens du développement car elle s'affronte à un des problèmes majeurs de cet espace : Comment à partir du développement d'un polycentrisme souhaitable (et souhaité par le SDEC) , lier les territoires connexes ?



3.3 COHERENCE AVEC LES OBJECTIFS DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES SUIVANTES

ENVIRONNEMENT

Le projet dans son ensemble est compatible et cohérent avec les objectifs des politiques communautaires en matière d'environnement. En effet, non seulement il prend en compte l'environnement comme un bien commun à respecter et à protéger, mais en plus, dans nombres de ses actions, il présente l'environnement comme une ressource essentielle du monde rural à valoriser socialement et économiquement pour le développement des territoires ruraux.

Les directives Oiseaux et Habitats (79/409/CEE et 92/43/CEE) ne sont ainsi aucunement des obstacles à la réalisation des actions prévues dans le projet. Au contraire, on peut penser que la protection des oiseaux sauvages et des habitats naturels qu'elles imposent sont favorisées par la mise en œuvre des actions du projet relatives à la sensibilisation à l'environnement et à la gestion patrimoniale des espaces ruraux ou naturels.

Si la plupart des communes du territoire du Maestrazgo sont en partie couvertes par le réseau écologique européen de zones spéciales de conservation « Natura 2000 », aucune des actions prévues ne semble pouvoir porter atteinte aux zones concernées. Au contraire, les seules actions qu'il est prévu de mettre en œuvre dans ces zones sont des actions d'étude et de gestion du patrimoine, qui ne peuvent que renforcer les mesures de protection déjà existantes.

S'agissant d'un projet de petite envergure et ne prévoyant pas d'aménagement de type urbain (construction de route, de bâtiment...), sa réalisation ne semble pas pouvoir avoir d'incidence notable sur l'environnement. A ce titre, aucune étude d'impact, telle que prévue par la directive 97/11/CE ne paraît devoir être menée.

Par ailleurs, le projet apparaît comme une contribution tout à fait positive au développement durable du Sud Ouest Européen. Aussi bien dans le concept même du projet que dans la plupart de ses actions, la préoccupation du développement durable des territoires concernés et du Sud Ouest Européen en général est centrale. En effet, par exemple, au travers des projets pilotes de « contrat d'association entre consommateurs urbains et jeunes agriculteurs en phase d'insertion », de « commercialisation éthique des produits locaux » ou de « centre d'insertion autour de l'activité agricole », le projet a pour ambition de favoriser un développement durable partagé entre territoires ruraux et urbains, dans ses dimensions environnementales, mais aussi sociales et économiques.

EGALITE DES CHANCES

L'égalité des chances entre hommes et femmes, si elle ne constitue pas l'orientation principale du projet, est abordée de façon explicite dans certaines des actions du projet, en identifiant les femmes urbaines et rurales comme des publics et bénéficiaires prioritaires. La présence des femmes est un élément essentiel pour le développement du milieu rural, en particulier des milieux à faible densité de population et dont la pyramide des âges est vieillissante.

C'est pourquoi, par exemple, il sera porté une attention particulière dans le projet pilote de « pépinière d'entreprise en milieu rural » à ce qu'au moins la moitié des personnes bénéficiant des formations et du service de pépinière soit de sexe féminin. Pour cela, un effort particulier sera fait pour le repérage de publics féminins, grâce à la collaboration de l'Institut Aragonais de la Femme.



CONCURRENCE

Le projet est cohérent avec le titre VI (version consolidée et ex titre V) sur les règles communes de la concurrence, de la fiscalité et le rapprochement des législations (chapitre 1) ainsi que sur les normes et sur les objectifs de la politique communautaire de la concurrence.

MARCHES PUBLICS

Attendu leurs statuts privés, aucun des partenaires n'est soumis aux procédures des marchés publics. Cependant, il sera porté une attention particulière à ce que l'ensemble des passations de contrats pouvant se dérouler dans le cadre du projet respectent les directives européennes relatives aux marchés publics de fournitures, de travaux, de services et des secteurs spéciaux. Ainsi, les marchés publics respecteront les dispositions énoncées dans les directives suivantes :

- Directive 93/36/CEE du Conseil du 14 juin, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de fourniture, modifiée par la Directive 97/52/CE du Parlement européen et du conseil du 13 octobre
- Directive 93/37/CEE du conseil, du 14 juin relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, modifiée par la Directive 97/52/CE précitée
- Directive 92/50/CEE du Conseil du 18 juin sur la coordination des procédures d'attribution de marchés publics de services, modifié par la Directive 97/52/CE précitée
- Directive 93/38/CEE du conseil du 14 juin sur la coordination des procédures d'attribution des marchés publics dans les domaines de l'eau, l'énergie, les transports et la communication, modifiée par la Directive 98/4/CE du parlement européen et du conseil

4. RESULTATS ATTENDUS

4.1 INDICATEURS PHYSIQUES (d'après la liste figurant dans le PO)

INDICATEURS	OBJECTIFS QUANTIFIES	
DE REALISATION		
Nombre de centres d'information, innovation et developpement implantés	3 centres créés	
Nombre d'actions d'information/promotion et de formation/concertation	15 expositions + 15 actions de formation	
Réalisation des différentes phases des projets pilotes (oui/non + indicateurs quantitatifs spécifiques à chaque phase)	8 projets pilotes (décrits en annexe)	
Nombre de pages du site WEB	50 pages du Site WEB	
Nombre de publications	1 publication finale	
DE RESULTATS		
Nombre de visiteurs des centres	30000 visiteurs sur 2 ans (10000/centre)	
Nombre de bénéficiaires des actions de formation/concertation	300	
Nombre de produits promus	700	
Nombre de produits commercialisés	300	
Nombre de bénéficiaires directs des projets pilotes par catégorie	200 personnes	
Nombre de projets bénéficiant de la mise en réseau	60 (20 par pays)	
D'IMPACT	Impact direct	Effet multiplicateur
Nombre d'engagements créés par type	5	20
Nombre et catégories socio-professionnelles des personnes engagées en milieu rural et en milieu urbain	50	200
Nombre et qualité des institutions engagées	21	80
Nombre de personnes installées en milieu rural	20	100
Activités nouvelles en milieu rural qui découlent de ces engagements : nombre d'emplois créés	50	200
Activités nouvelles en milieu urbain qui découlent des engagements : nombre d'emplois créés	10	40



4.2 BÉNÉFICES ATTENDUS A MOYEN ET LONG TERME

Le projet ayant un caractère expérimental, on en attend des bénéfices en termes de **test, mise au point, implantation et divulgation/transfert de méthodes nouvelles**, notamment les méthodes visant la rencontre entre acteurs urbains et ruraux et la création de nouveaux liens et formes d'engagements mutuels, autour des 3 thèmes retenus (insertion sociale/installation, gestion du patrimoine et des ressources naturelles et commercialisation éthique).

A moyen terme les bénéfices attendus concernent donc avant tout la mise au point et la diffusion de ces méthodes et l'**ouverture de nouvelles voies de développement** qui en découleront.

A plus long terme les bénéfices concernent les effets de l'implantation de ces méthodes, notamment:

- en termes d'**insertion sociale** (que ce soit en milieu urbain et rural) et d'installation en milieu rural autour de nouvelles activités économiques;
- en termes de meilleure **valorisation du patrimoine naturel et culturel** par de nouvelles formes d'engagement des acteurs et des transferts d'approche entre milieu urbain et milieu rural;
- en termes de création de **liens sociaux et de cohésion sociale** entre acteurs vivant dans des contextes différents;
- en termes de **participation et de citoyenneté**, permettant aux habitants des villes et des campagnes de s'engager sur des actions qui vont au-delà de leur cadre de vie immédiat;
- termes de **développement local**, en permettant de dépasser les obstacles spécifiques du contexte local, que ce soit en milieu rural (manque de ressources humaines, difficultés de liaison aux marchés) ou en milieu urbain (effacement des liens sociaux, problème de gestion de l'environnement) .



5. SUIVI, EVALUATION ET COMMUNICATION

5.1 MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le suivi du projet sera assuré conjointement par les trois Comités de Pilotages Locaux et le Comité de Pilotage Transnational.

Quant à l'évaluation, la méthode mise en place comprendra 3 axes :

- Elle s'appuiera sur les acquis EX ANTE que constituent des programmes de développement antérieurs respectifs des trois partenaires.

- Une évaluation à mi-parcours sera réalisée pour faire le bilan et proposer les réorientations nécessaires du programme dans sa phase finale.

- Une évaluation EX POST en fin de parcours permettra outre le bilan et la mesure des écarts, de faire des propositions sur la pérennisation des actions entreprises dans le cadre de ce programme.

Démarche de l'évaluation : approches par l'efficacité, l'efficience, la pertinence et la cohérence

Efficacité : Evaluée au moyen d'indicateurs de réalisation, elle traduit, pour une action particulière, le degré de réalisation physique et financière des objectifs fixés en intégrant les facteurs explicatifs des écarts, succès et échecs constatés.

Efficience : Evaluée grâce à des indicateurs d'impact et des indicateurs de moyens ; l'efficience traduit le ratio entre les effets produits et les moyens utilisés à cette fin.

Pertinence : Adéquation des effets directs et indirects au problème à traiter et aux contextes socio-économique et institutionnel.

Cohérence : Comment situer les résultats du projet URGENTE en regard des autres politiques publiques européennes.

5.2 PLAN DE COMMUNICATION ET DE PUBLICITE DU PROJET AU COURS DE SA REALISATION. DIFFUSION DES RESULTATS

La communication et la publicité du projet sont assurées grâce à l'utilisation de moyens spécifiques : réalisation de panneaux et de plaquette de présentation du projet et de ses réalisations ; mais également en profitant de certaines des actions prévues dans le projet lui-même : site Web du projet, séminaires et publication finale. La plupart de ces outils de communication et de publicité auront aussi une dimension de diffusion des résultats du projet. Une charte graphique incluant un logo spécifique du projet sera conçue et appliquée à l'ensemble des dispositifs de communication du projet et de diffusion de ses résultats.

Panneaux et plaquettes seront principalement réalisés pour la communication interne du projet, c'est à dire pour sa publicité à l'échelle des territoires où ils seront mis en œuvre. Les panneaux seront disposés dans les trois centres et les plaquettes diffusées sur les territoires. Une première série de ces types de supports sera réalisée en début de projet pour présenter ses objectifs, ambitions et actions prévues ; et une seconde série sera conçue en fin de projet pour présenter ses réalisations et l'expérience acquise.

Concernant la communication externe, c'est à dire à l'échelle du Sud Ouest Européen voir de l'Europe dans son ensemble, seront mis à profit le site Web du projet et les trois séminaires prévus dans le projet. En effet, le site Web, en plus d'un outil de mise en réseau et de diffusion d'expériences et de méthodologies, sera utilisé comme un support de communication et de publicité du projet. Il présentera pour cela les partenaires du projet, ses objectifs, ses réalisations en temps réel et ses résultats.

Les séminaires quant à eux feront une présentation générale du projet au moment de leur ouverture et pourront voir développer la présentation d'une action précise du projet et un débat à partir de celle-ci. Les séminaires seront aussi une occasion propice à la diffusion des plaquettes réalisées. En plus des principales conclusions des trois séminaires, la publication finale présentera aussi bien le projet et sa méthodologie de mise œuvre que chacune des actions qu'il aura permis de réaliser.

De manière plus informelle, la communication et la publicité du projet au cours de sa réalisation se fera au travers des réseaux professionnels et relationnels de chacun des partenaires. Les trois partenaires principaux du projet bénéficient d'une longue expérience en matière de développement local et ont acquis une certaine reconnaissance en la matière, à échelle nationale et européenne, qui leur ont permis de constituer un réseau de relation important et solide dans le milieu du développement local. Pourront également être mis à profit, pour la communication du projet et la diffusion de ses résultats, les réseaux officiels régionaux, nationaux et européens dont les partenaires font partie de façon spécialement active, tels que le réseau européen Carrefour, les réseaux nationaux et européens Leader ou encore le Réseau Aragonais de Développement Rural.

L'ensemble des supports d'information et de publicité conçus pour le projet feront une mention explicite et visible de la participation de l'Union Européenne et du fonds FEDER au financement des différentes réalisations du projet, de manière conforme aux dispositions d'application du Règlement N° 1159/2000 du 30 mai 2000 sur les activités d'information et de publicité que doivent mettre en place les Etats membres en relation avec les interventions des Fonds Structuels. De même, il sera expliqué la nature de la participation de l'Union Européenne au projet à tout bénéficiaire des actions prévues par le projet.



6. COUTS DU PROJET

6.1 COUTS TOTAUX PAR TYPE DE DEPENSES ELIGIBLES (incluant la TVA non récupérable):

TYPES DE DEPENSES	DEPENSES ELIGIBLES	%
1. Etudes/ Rapports	150.955	9,7
2. Moyens humains	509.581	32,7
3. Dépenses de voyage et d'hébergement	233.097	15
4. Promotion et communication	125.192	8
5. Réunions/ Conférences/ Séminaires	61.499	4
6. Equipements	156.530	10,7
7. Infrastructures de petites envergure	187.426	12
8. Dépenses générales	104.790	6,7
9. Autres (spécificier)	27.310	1,8
TOTAL:	1.556.380	100,0



6. COUT DETAILLE DU PROJET

6.1 bis. COUTS TOTAUX PAR TYPE DE DEPENSES ELIGIBLES (incluant la TVA non récupérable):

Les dépenses sont éligibles à compter du 1er Décembre 2000. Les dépenses antérieures à cette date ne peuvent être prises en comptes.

TYPES DE DEPENSES	DEPENSES ELIGIBLES	%
1. Etudes / Rapports	150.955	9,7%
1.1. Etudes sous-traitées	85.175	5,5%
1.2. Evaluation sous-traitées	29.580	1,9%
1.4. Autres (<i>adaptation site, cd rom ; création d'outils pédagogiques</i>)	36.200	2,3%
2. Moyens humains*	509.581	32,7%
2.1. Gestion du projet par le personnel des partenaires	280.471	18,0%
2.1.1. Chef de projet / Directeur	116.850	7,5%
2.1.2. Personnel de gestion administrative et financière	49.600	3,2%
2.1.3. Personnel technique	104.021	6,7%
2.1.4. Secretariat	10.000	0,6%



TYPES DE DEPENSES	DEPENSES ELIGIBLES	%
2.2. Gestion du projet par sous-traitance	0	0,0%
2.3. Autres (actions préalables et réalisation des actions)	229.110	14,7%
3. Dépenses de voyage et d'hébergement	233.097	15,0%
3.1. Frais de déplacement des partenaires	103.432	6,6%
3.2. Frais de déplacement des partenaires associés (<i>inclus dans no 3.4</i>)	-	0,0%
3.3. Frais de déplacement d'autres personnes (<i>experts + évaluateurs</i>)	25.596	1,6%
3.4. Autres (<i>partenaires associés, formateurs, etc</i>)	104.069	6,7%
4. Promotion et Communication	125.192	8,0%
4.1. Documents de promotion du projet	9.380	0,6%
4.2. Outils de promotion (fixes ou itinérants)	50.469	3,2%
4.3. Site Internet	31.525	2,0%
4.4. Autres (<i>outils pédagogiques</i>)	33.818	2,2%
5. Réunions / Conférences / Séminaires	61.499	4,0%
5.1. Location de salles	7.000	0,4%
5.2. Location de matériel	13.000	0,8%
5.3. Interprétation simultanée	8.000	0,5%
5.4. Autres (<i>voyages d'étude, frais généraux, documents d'appui, diffusion des résultats, etc</i>)	33.499	2,2%



TYPES DE DEPENSES	DEPENSES ELIGIBLES	%
6. Equipements	156.530	10,1%
6.1. Mobilier de bureau	30.530	2,0%
6.2. Materiel informatique	28.000	1,8%
6.3. Autres <i>6 (équipement divers et spécifique pour les projets pilotes)</i>	98.000	6,3%
7. Infrastructures de petite envergure	187.426	12,0%
7.1. Réseaux de communication	53.000	3,4%
7.2. Opération de construction et de réhabilitation	104.000	6,7%
7.3. Actions d'envergure de signalétique	10.426	0,7%
7.4. Autres (acquisition de terrains)	20.000	1,3%
8. Dépenses générales	104.790	6,7%
8.1. Frais généraux (<i>location de locaux, dépenses d'énergie au prorata, etc.</i>)	49.460	3,2%
8.2. Matériel consommable	17.780	1,1%
8.3. Coût de préparation	26.750	1,7%
8.4. Autres (<i>relatifs aux projets pilotes</i>)	10.800	0,7%
9. Autres (<i>frais de représentation</i>)	27.310	1,8%



TOTAL	1.556.380	100,0
--------------	------------------	--------------



6.2. COUTS TOTAUX PAR PARTICIPANT ET PAR ANNEE

PARTICIPANTS	TOTAL		2001		2002		2003		2004		2005		2006	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%		%
SEMADOUR C.F.	399 316	25,8			39 625,0	9,9	145 000	36,3	100 000	25,1	60 000	15	54 691	13,7
INDE	494 588	31,8			6 861,00	1,4	65 000,00	13,1	248 500,00	50,2	96 500,00	19,5	77 727,00	15,7
ADEMA	433 784	27,8			0,0	0,0	40 000	9,2	150 000	34,6	150 000	34,6	93 784	21,6
VILLAGES ACCUEILLANTS	137 192	8,8			0,0				130 386	95	6 806	5		
SOLEIL	91 500	5,8			0,0				30 500	33,3	30 500	33,3	30 500	33,3



7. PLAN DE FINANCEMENT (2000-2006)

PARTICIPANTS	Spécifier si Obj.1 ou non	COÛT TOTAL PROJET (1 + 2)	%	(1) FINANCEMENT PUBLIC												(2) FINANC. PRIVE	%	% (*)
				TOTAL (1)	%	<u>CONTRE-PARTIE</u> <u>U.E. (1.a)</u>		<u>CONTRE-PARTIE NATIONALE (1.b)</u>										
						FEDER	%	Total (1.b)		Nacional		Regional		Local / Outros				
									%		%		%		%			
SEMADOUR C.F.	Non Obj.1	399 316	100	399 316	100	199 657,80	50	199 658,20	50	45 000	22,5	35 000	17,5	119 658,20	60		25,8	
INDE	obj.1	494 588	100	494 588	100	370 941	75	123 647	25					123 647	100		31,8	
ADEMA	Non obj.1	433 784	100	433 784	100	216 892	50	216 892	50			108 446	50	108 446	50		27,8	
Villages Accueillants	Non Obj. 1	137 192	100	137 192	100	68 596	50	68 596	50	7 261	10,6	9 000	13,1	52 335	76,3		8,8	
SOLEIL	Non Obj. 1	91 500	100	91 500	100	45 750	50	45 750	50					45 750	100		5,8	
TOTAL		1 556 380	100	1 556 380	100	901 836,80	58	654 543,20	42	52 261	7,9	152 446	23,3	449 836,20	68,7		100	

* % de chaque participant sur le coût total.



Tableau 7.2. Ventilation des sources de financement des partenaires français

Organismes français (chef de file/ partenaires)	Total de la contrepartie apportée	%	National (1)	%	Régional (2)	%	Départemental (3)	%	Local (4)	%	Autofinancement des organismes publics et des organismes privés à but non lucratif	%	Autofinancement des organismes privés à but lucratif	%
SEMADOUR	399 316	100	45 000	22,5	35 000	17,5	0	0	0	0	119 658	60		
Villages Accueillants	68 596	100	7 261	10,6	9 000	13,1	9 000	13,1	24 107	35,1	19 228	28 %		
SOLEIL	45 750	100									45 750	100		

- (1) subventions de l'Etat (niveau central ou déconcentré)
- (2) subvention d'un Conseil régional
- (3) subvention d'un Conseil général
- (4) subvention d'une Commune ou d'un groupement de communes



**INITIATIVE COMMUNAUTAIRE INTERREG III-B SUDOESTE EUROPEEN
2000-2006**

LETTRE D'ENGAGEMENT

Nom	Yves Menjoulou
Poste	Président Directeur Général
Institution	SEMADOUR
Adresse	Zone Industrielle du Marmajou 65 700 MAOUBOURGUET - FRANCE
Téléphone	+33 (0)5 62 96 44 88
Fax	+33 (0)5 62 96 94 17
E-mail	semadour@wanadoo.fr

Declare que l'institution qu'il représente :

- 1- Approuve et s'engage à participer dans la réalisation du projet **URBAIN –RURAL; Générer des Engagements Nouveaux entre les Territoires de l'Europe** présenté à l'initiative communautaire Interreg III B Programme Opérationnel SUDO E.
- 2- S'engage à effectuer une contribution financière pour la réalisation du projet de **199 658 Euros** (1), selon le plan financier du formulaire de candidature.
- 3- Confirme l'exécution des conditions d'éligibilité et de la législation communautaire du projet ci-joint.

(1) Sans compter l'aide du FEDER

(Date, signature et cachet)



**INITIATIVE COMMUNAUTAIRE INTERREG III-B SUDOESTE EUROPEEN
2000-2006**

LETTRE D'ENGAGEMENT

Nom

Poste

Directrice

Institution **INDE – Intercooperação e Desenvolvimento, CRL**

Adresse **Avenida Frei Miguel Contriras**

Téléphone **+351 21 843 58 70**

Fax **+351 21 843 58 71**

E-mail **rtavares@inde.pt**

Declare que l'institution qu'il représente :

- 1- Approuve et s'engage à participer dans la réalisation du projet **URBAIN –RURAL; Générer des Engagements Nouveaux entre les Territoires de l'Europe** présenté à l'initiative communautaire Interreg III B Programme Opérationnel SUDOESTE.
- 2- S'engage à effectuer une contribution financière pour la réalisation du projet de **123 647 Euros** (1), selon le plan financier du formulaire de candidature.
- 3- Confirme l'exécution des conditions d'éligibilité et de la législation communautaire du projet ci-joint.

(1) Sans compter l'aide du FEDER

(Date, signature et cachet)



**INITIATIVE COMMUNAUTAIRE INTERREG III-B SUDOESTE EUROPEEN
2000-2006**

LETTRE D'ENGAGEMENT

Nom	Francisco Javier Oquendo Calvo
Poste	Président
Institution	ADEMA
Adresse	C/Pueyo
Téléphone	+ 34 978 849 709
Fax	+ 34 978 849 714
E-mail	cetema@maestrazgo.org

Declare que l'institution qu'il représente :

4- Approuve et s'engage à participer dans la réalisation du projet **URBAIN –RURAL; Générer des Engagements Nouveaux entre les Territoires de l'Europe** présenté à l'initiative communautaire Interreg III B Programme Opérationnel SUDOESTE.

5- S'engage à effectuer une contribution financière pour la réalisation du projet de **216 892 Euros** (1), selon le plan financier du formulaire de candidature.

6- Confirme l'exécution des conditions d'éligibilité et de la législation communautaire du projet ci-joint.

(1) Sans compter l'aide du FEDER

(Date, signature et cachet)



**INITIATIVE COMMUNAUTAIRE INTERREG III-B SUDOESTE EUROPEEN
2000-2006**

LETTRE D'ENGAGEMENT

Nom	Jacques Brune
Poste	Président
Institution	Villages Accueillants
Adresse	62, avenue Foch – 65 310 Laloubère
Téléphone	+ 33 (0)5 62 45 20 52
Fax	+ 33 (0)5 62 45 24 19
E-mail	villacc@hotmail.com

Declare que l'institution qu'il représente :

7- Approuve et s'engage à participer dans la réalisation du projet **URBAIN –RURAL; Générer des Engagements Nouveaux entre les Territoires de l'Europe** présenté à l'initiative communautaire Interreg III B Programme Opérationnel SUDOE.

8- S'engage à effectuer une contribution financière pour la réalisation du projet de **68 596 Euros** (1), selon le plan financier du formulaire de candidature.

9- Confirme l'exécution des conditions d'éligibilité et de la législation communautaire du projet ci-joint.

(1) Sans compter l'aide du FEDER

(Date, signature et cachet)



**INITIATIVE COMMUNAUTAIRE INTERREG III-B SUDOESTE EUROPEEN
2000-2006**

LETTRE D'ENGAGEMENT

**(A PRÉSENTER AVEC LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE DU PROJET AU SECRÉTARIAT
COMMUN AUTANT DE LETTRES QUE DE PARTENAIRES IMPLIQUÉS FINANCIÈREMENT).**

Nom	Isabelle Bailly
Poste	Présidente
Institution	SOLEIL
Adresse	64 avenue du Régiment de Bigorre
Téléphone	+ 33 (0)5 62 93 90 69
Fax	+ 33 (0)5 62 93 23 14
E-mail	jlcastels2001@aol.com

Declare que l'institution qu'elle représente :

- 1- Approuve et s'engage à participer dans la réalisation du projet **URBAIN -RURAL; Générer des Engagements Nouveaux entre les Territoires de l'Europe** présenté à l'initiative communautaire Interreg III B Programme Opérationnel SUDO E.
- 2- S'engage à effectuer une contribution financière pour la réalisation du projet de **45 750 Euros** (1), selon le plan financier du formulaire de candidature.
- 3- Confirme l'exécution des conditions d'éligibilité et de la législation communautaire du projet ci-joint.

(2) Sans compter l'aide du FEDER

(Date, signature et cachet)